

Objet : assemblée générale mixte  
**Judi 25 juin 2009** (10h30)

Paris, le jeudi 4 juin 2009

Madame, Monsieur,

**Actionnaire de notre Société, vous êtes cordialement invité(e) à participer à notre prochaine Assemblée générale mixte, qui se tiendra Jeudi 25 juin 2009 à 10h30**, dans les locaux de Business & Decision au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris (*métro Pereire, ligne 3 ; RER Pereire-Maréchal Juin, ligne C*).

Vous pourrez y assister à une présentation des activités de Métaphora, des comptes annuels de l'exercice 2008 et y prendre connaissance des perspectives et des ambitions de notre Société pour l'exercice en cours.

**C'est l'occasion pour vous, actionnaires, de prendre part à la vie de la Société** et de décider par votre vote de son avenir. La réunion sera suivie d'un cocktail.

**Pour participer à l'Assemblée ou voter par correspondance, nous vous invitons à demander à votre banque ou intermédiaire financier une attestation de participation**, en lui remettant la demande ci-jointe dûment complétée.

Dans l'attente de vous rencontrer, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos respectueuses salutations.

#### **Service actionnaires**

Pauline Cieutat

Responsable communication / Relations Investisseurs

Tél. : 01 56 21 21 20

Mail : [pauline.cieutat@businessdecision.com](mailto:pauline.cieutat@businessdecision.com)

#### **P.J. :**

- l'Assemblée générale des actionnaires : guide pratique et modalités
- Tableau des cinq derniers exercices
- Résolutions proposées à l'Assemblée générale mixte
- demande d'attestation de participation à remettre à votre intermédiaire financier
- demande d'envoi de documents et de renseignements

## **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES : GUIDE PRATIQUE & MODALITÉS**

**L'Assemblée se compose de tous les actionnaires. Tout actionnaire peut prendre part à l'assemblée, s'y faire représenter par son conjoint ou un autre actionnaire, donner pouvoir au président ou voter par correspondance.**

Pour participer à cette assemblée

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront avoir leurs actions inscrites dans les comptes tenus par la société cinq jours au moins avant la date de la réunion.

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront dans le même délai justifier de leur identité et de la propriété de leurs titres, laquelle résultera de la présentation, auprès de CACEIS Corporate Trust - Service Assemblées Générales Centralisées, 14 rue Rouget de Lisle – 92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9, d'une attestation de participation délivrée par l'établissement financier dépositaire de leurs titres, trois jours au moins avant la date de la réunion jusqu'à la date de l'assemblée.

Pour assister à l'assemblée

**Une carte d'admission nominative** sera délivrée à tout actionnaire nominatif ou porteur souhaitant assister à l'assemblée.

Pour donner pouvoir au président, voter par correspondance ou se faire représenter

**Les propriétaires d'actions au porteur** devront demander le formulaire et ses annexes à l'établissement financier dépositaire de leurs titres.

**Les propriétaires d'actions nominatives** devront retourner directement à CACEIS Corporate Trust le formulaire de vote par correspondance/procuration qui leur aura été adressé, accompagné de ses annexes.

**Les formulaires de vote par correspondance/procuration ne seront pris en compte qu'à la condition d'être reçus par CACEIS Corporate Trust, trois jours avant la date de l'assemblée, et d'être accompagnés, pour ceux provenant des actionnaires au porteur, d'une attestation de participation.**

Il est rappelé que le vote par correspondance est exclusif du vote par procuration et réciproquement.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 136 du Décret du 23 mars 1967, tout actionnaire ayant effectué l'une ou l'autre des formalités ci-dessus, peut céder tout ou partie de ses actions pendant la période d'inscription nominative ou d'indisponibilité pour les titres au porteur en notifiant au teneur de compte habilité par l'AMF la révocation de son inscription ou de l'indisponibilité au plus tard la veille de l'assemblée avant 15 heures et fournir au dit teneur de compte les éléments nécessaires pour annuler son vote ou modifier le nombre d'actions ou de voix correspondant à son vote.

Les modalités de participation à l'assemblée générale par visioconférence ou par un moyen de télécommunication n'ont pas été retenues pour cette assemblée générale.

**L'avis préalable de convocation**, prescrit par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, a été publié dans le « Bulletin des annonces légales obligatoires » (« Balo » n°59) du 18 mai 2009.

Conformément à la loi, l'ensemble des documents devant être communiqués à l'assemblée générale, sera tenu, dans les délais légaux, à la disposition des actionnaires au siège social de la société

**Le Conseil d'Administration**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE (25 JUIN 2009) TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AU VOTE**

Les actionnaires de la Société sont convoqués en assemblée générale mixte le Jeudi 25 juin 2009, à 10 :30, dans les locaux des Business & Decision, au 153, rue de Courcelles, 75017 Paris, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **I. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DES ASSEMBLÉES ORDINAIRES**

- ↪ Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes ;
- ↪ Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 et quitus aux administrateurs ;
- ↪ Affectation du résultat de l'exercice ;
- ↪ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce et approbation des termes du rapport ;
- ↪ Renouvellement du Commissaire aux comptes titulaire et nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes suppléant ;
- ↪ Renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence ;

#### **II. RÉSOLUTIONS SOUMISES AUX CONDITIONS DE QUORUM ET DE MAJORITE DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES**

- ↪ Autorisations à donner au Conseil en vue d'augmenter le capital social (article L. 225-129, VI du Code de commerce) ;
- ↪ Pouvoirs pour effectuer les formalités.

## **PREMIERE RESOLUTION**

### **APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008, approuve les comptes tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

## **DEUXIEME RESOLUTION**

### **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

L'Assemblée Générale, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, soit un bénéfice de **106.885 €** de la manière suivante :

- |   |   |           |
|---|---|-----------|
| - | En totalité au compte « Report à Nouveau » soit : | 106.885 € |
| - | TOTAL :   | 106.885 € |

Après affectation, le compte « Report à Nouveau » présente un solde créditeur de 678.266 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code.

L'Assemblée donne en conséquence quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

## **TROISIEME RESOLUTION**

### **APPROBATION DES CONVENTIONS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES L.225-38 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées par l'article L 225-38 du Code de Commerce, déclare les approuver.

## **QUATRIEME RESOLUTION**

Les mandats de la **SA CONSTANTIN ASSOCIES**, Commissaire aux comptes titulaire et de **Monsieur Gilles CART TANNEUR**, Commissaire aux comptes suppléant, venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, l'Assemblée Générale décide, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration :

- de renouveler le mandat du **Commissaire aux Comptes titulaire la Société CONSTANTIN ASSOCIES**, SA dont le siège est sis 114, rue Marius AUFAN – 92300 LEVALLOIS-PERRET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 642 010 045 pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- de prendre acte de la cessation d'activité du Commissaire aux Comptes suppléant et de nommer en conséquence pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 : Monsieur Jean LEBIT, 18, avenue du 8 mai 1945 – 95200 SARCELLES, français, né le 30 mai 1960 à Boulogne-Billancourt, en qualité de **Commissaire aux Comptes suppléant**.

## **CINQUIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la renonciation des administrateurs à l'allocation de jetons de présence pour l'exercice en cours et les en remercie.

## **SIXIEME RESOLUTION**

### **AUTORISATIONS A DONNER AU CONSEIL EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de ce jour, à augmenter le capital social, aux époques qu'il fixera, d'un montant maximum de 100 000 €, soit par apport en numéraire à libérer en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, soit par combinaison de ces divers procédés.

L'Assemblée Générale décide qu'en cas d'augmentation de capital en numéraire, les actionnaires disposeront, outre leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible, d'un droit de souscription à titre réductible en vertu duquel les actions nouvelles qui n'auraient pas été souscrites à titre irréductible seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel.

Le Conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne au moins les trois quarts de l'augmentation de capital prévue.

Le Conseil d'administration pourra répartir librement, en totalité ou partiellement, les actions non souscrites. Ces actions ne pourront pas être offertes au public.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser l'augmentation de capital conformément aux stipulations qui précèdent, d'en arrêter les modalités et conditions, et notamment de fixer le prix d'émission des actions, d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, de déterminer la date de jouissance des actions nouvelles, et en règle générale de mener à bonne fin toutes les opérations concourant à cette réalisation et de procéder aux modifications corrélatives des statuts.

Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux comptes.

## **SEPTIEME RESOLUTION**

### **AUGMENTATIONS DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES**

Au regard de la résolution précédente et conformément aux dispositions de l'article L. 225-129, VI, 1<sup>er</sup> alinéa, dans le cas où le Conseil ferait usage de la présente autorisation, il sera procédé à une augmentation de capital dans les conditions fixées à l'article L. 443-5 du Code du travail, à hauteur d'un montant maximum de 10.000 €.

Les modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire que le Conseil d'administration établira au moment où il fera usage de l'autorisation à lui donnée par la présente assemblée générale, ainsi que d'un rapport complémentaire des Commissaires aux comptes.

## **HUITIEME RESOLUTION**

### **POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

## Résumé sommaire de l'activité :

L'exercice 2008 a récolté les fruits de la réorganisation de l'Agence de Lille effectuée en 2007. Avec l'embauche d'un nouveau responsable pour cette agence du Nord, la prospection commerciale et la gestion des projets sont désormais sur les rails. Ainsi, le chiffre d'affaires a affiché 6,3% de croissance annuelle, performance très honorable dans un secteur en forte concurrence.

L'entreprise a pour l'instant été peu impactée par la crise du fait de son activité décalée. Métaphora a enregistré quelques signatures importantes en particulier dans le secteur de la grande distribution et toujours un flot continu de nombreuses petites missions chez des clients Tier I.

Concernant la rentabilité de l'entreprise, le résultat net s'affiche en recul significatif par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par une politique d'embauche maîtrisée avec un effectif resté constant, ce qui, compte tenu de l'augmentation de l'activité, a entraîné un appel plus soutenu à la sous-traitance et donc, une diminution en de la rentabilité.

Métaphora envisage une politique prudente sur 2009 avec un objectif de légère augmentation du chiffre d'affaires.

### Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23 mars 1967)

|   | 31/12/2004 | 31/12/2005 | 31/12/2006 | 31/12/2007 | 31/12/2008 |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|
| <b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>  |            |            |            |            |            |
| Capital social  |            | 469 543    | 469 543    | 469 543    | 469 543    |
| Nbre des actions ordinaires existantes  |            |            | 1 540 000  | 1 540 000  | 1 540 000  |
| Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes   |            |            |            |            |            |
| Nbre maximal d'actions futures à créer  |            |            |            |            |            |
| - par conversion d'obligations  |            |            |            |            |            |
| - par exercice de droit de souscription   |            |            |            |            |            |
| <b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>  |            |            |            |            |            |
| Chiffre d'affaires hors taxes   |            | 3 712 244  | 4 570 478  | 3 498 871  | 3 718 762  |
| Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            | 367 344    | 663 216    | 335 037    | 194 392    |
| Impôts sur les bénéfices  |            | 109 663    | 216 837    | 83 058     | 56 228     |
| Participation des salariés au titre de l'exercice   |            |            | 85 382     | 26 015     | 7 685      |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            | 172 055    | 362 816    | 220 357    | 106 885    |
| Résultat distribué  |            |            |            |            |            |
| <b>RESULTAT PAR ACTION</b>  |            |            |            |            |            |
| Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions |            |            | 0.42-      | 0.15       | 0.08       |
| Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions         |            |            | 0.24       | 0.14       | 0.07       |
| Dividende distribué à chaque action   |            |            |            |            |            |
| <b>PERSONNEL</b>  |            |            |            |            |            |
| Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice   | 27         | 24         | 29         | 26         | 26         |
| Montant de la masse salariale de l'exercice   |            | 875 970    | 1 352 968  | 1 086 685  | 1 179 737  |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice                                 |            | 399 248    | 576 975    | 507 470    | 540 613    |

**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT D'ATTESTATION DE PARTICIPATION  
À REMETTRE À VOTRE INTERMÉDIAIRE FINANCIER**

Prénom : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_  
Ville : \_\_\_\_\_  
  
N° de compte : \_\_\_\_\_  
Banque : \_\_\_\_\_

le \_\_\_\_\_

Madame, Monsieur,

**Je demande à participer à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société Métaphora** (code Isin : FR 00000 7653 1), qui se tiendra jeudi 25 juin 2009, à 10h30.

Dans cette perspective, je vous prie de bien vouloir :

- établir une **ATTESTATION DE PARTICIPATION** à mon nom ;
- **adresser cette attestation** à CACEIS Corporate Trust – Service Assemblées Générales Centralisées, afin de me permettre d'obtenir une carte d'admission; ou un formulaire de vote par correspondance. Tel : 01.57.78.32.32.

Je vous en remercie par avance et vous adresse mes meilleures salutations.

*(signature)*

\* à compléter du nombre d'actions

**DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**  
(Décret du 23 mars 1967 – Art. 133 – 135 – 138)

Conformément à l'article 138 du décret n°67-236 du 23 mars 1967, tout actionnaire porteur de titres nominatifs peut, à compter de la convocation de l'Assemblée et jusqu'au cinquième jour avant la réunion, demander à la Société de lui envoyer les documents prévus aux articles 133 et 135.

Nous vous signalons de plus qu'il vous est possible, par une demande unique, d'obtenir l'envoi des documents précités qui seront établis à l'occasion de chacune des Assemblées d'actionnaires ultérieures.

Les textes en vigueur sur les sociétés commerciales offrent aux actionnaires titulaires de titres nominatifs ou justifiant de leur qualité de propriétaires de titres au porteur la possibilité d'obtenir de la Société, avant la tenue des assemblées, en plus des renseignements inclus dans la présente circulaire et qui doivent accompagner obligatoirement toute formule de procuration, diverses informations complémentaires, à savoir :

- rapports présentés par le Directoire ou Conseil d'Administration ;
- rapports des Commissaires aux Comptes ;
- bilan, compte de résultat, annexes (explications sur les comptes annuels, renseignements concernant les filiales et participations, inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille, etc.), comptes consolidés, rapport sur la gestion du Groupe ;
- bilan social.

Les actionnaires qui souhaiteraient recevoir ces informations voudront bien remplir et faire parvenir à la Société, la formule ci-dessous.

**Le Conseil d'administration**

✂ \_\_\_\_\_



**FORMULAIRE DE DEMANDE D'ENVOI DE DOCUMENTS ET DE RENSEIGNEMENTS**

A retourner à l'attention de :

CACEIS Corporate Trust  
Service Assemblées Générales Centralisées  
14 rue Rouget de Lisle  
92862 ISSY LES MOULINEAUX Cedex 9

M., Mme ou Mlle : \_\_\_\_\_

Adresse postale : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Titulaire de :

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs purs » inscrits en compte dans les livres de la Société

\_\_\_\_\_ titres « nominatifs administrés » inscrits en compte à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_ titres au porteur inscrits en compte à \_\_\_\_\_

demande l'envoi à l'adresse ci-dessus des documents ou renseignements visés par les articles 133 et 135 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ 2009